COMPTES ANNUELS EN MILLIERS d'EUROS

DENOMINATION : FIDE CAPITAL .....

.....

Forme juridique : SA.....

Adresse : Avenue Franklin Roosevelt ..... N° :81 ..... Bte : .....

Code postal : 1050 ..... Commune : Ixelles.....

Pays : Belgique .....

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de Commerce de Bruxelles .....

Adresse Internet* : http://www. .....

Numéro d'entreprise 0448.815.931

DATE 03/01/2013 du dépôt de l'acte constitutif OU du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

COMPTES ANNUELS approuvés par l'assemblée générale du 10/05/2022

et relatifs à l'exercice couvrant la période du 01/01/2021 Au 31/12/2021

Exercice précédent du 01/01/2020 au 31/12/2020

Les montants relatifs à l'exercice précédent **sont** / ~~**ne sont pas**~~** identiques à ceux publiés antérieurement

---

LISTE COMPLETE avec nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'entreprise des ADMINISTRATEURS, GERANTS ET COMMISSAIRES

HARDY Michel
Rue de Namur 9, 5080 Warisoulx, Belgique
Mandat : 12/05/2020 – 12/05/2026
Fonction : Président

DE LIEDEKERKE Henri
Avenue Champel 24a, 1640 Rhodes-Saint-Genèse, Belgique
Mandat : 12/05/2020 – 12/05/2026
Fonction : Administrateur

LE HARDY de BEAULIEU Pierre
Chemin des Sorcières 21, 5170 Profondeville, Belgique
Mandat : 12/05/2020 – 12/05/2026
Fonction : Administrateur

Documents joints aux présents comptes annuels :

Nombre total de pages déposées : .....Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet : .....

F. Du Chastel
Administrateur
Signature
(nom et qualité)

P. le Hardy
Administrateur
Signature
(nom et qualité)

---

* Mention facultative.

** Biffer la mention inutile.

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GERANTS ET COMMISSAIRES (suite de la page précédente)

Du CHASTEL de la HOWARDERIE Fabrice
Av du prince d'orange 87, 1180 Bruxelles, Belgique
Mandat : 12/05/2020 – 10/05/2022
Fonction : Administrateur

JUNGERS Michael
Av. de l'Uruguay 42/b1, 1000 Bruxelles, Belgique
Mandat : 12/05/2020 – 12/05/2026
Fonction : Administrateur

De RADIGES Hervé
Chemin de Couloury 11, 4800 Verviers, Belgique
Mandat : 12/05/2020 – 12/05/2026
Fonction : Administrateur

DECLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VERIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLEMENTAIRE

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application des articles 34 et 37 de la loi du 22 avril 1999 relative aux professions comptables et fiscales.

Les comptes annuels **ont** ~~**/ n'ont pas**~~* été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable externe, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous : les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission :

A. La tenue des comptes de l'entreprise**,
B. L'établissement des comptes annuels**,
C. La vérification des comptes annuels et/ou
D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après : les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)
BDO, Experts-Comptables & Conseillers Fiscaux SRL BE 0438.475.137 Da Vincilaan 9 BOX E.6, 1930 Zaventem, Belgique	50.127.778	B

* Biffer la mention inutile.

** Mention facultative.

BILAN APRES REPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
I. Caisse, avoirs auprès des banques centrales et des offices de chèques postaux		10100		
II. Effets publics admissibles au refinancement auprès de la banque centrale		10200		
III. Créances sur les établissements de crédit	5.1	10300	467	261
A. A vue		10310	465	261
B; Autres créances (à terme ou à préavis)		10320	2	
IV. Créances sur clients	5.2	10400	180	129
V. Obligations et autres titres à revenu fixe	5.3	10500		
A. D'émetteurs publics		10510		
B. D'autres émetteurs		10520		
VI. Actions, parts de sociétés et autres titres à revenu variable	5.4	10600	388	355
VII. Immobilisations financières	5.5 / 5.6.1	10700		
A. Participations dans des entreprises liées		10710		
B. Participations dans d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation		10720		
C. Autres actions et parts constituant des immobilisations financières		10730		
D. Créances subordonnées sur des entreprises liées et sur d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation		10740		
VIII. Frais d'établissement et immobilisations incorporelles	5.7	10800		1
IX. Immobilisations corporelles	5.8	10900	8	4
X. Actions propres		11000		
XI. Autres actifs	5.9	11100	12	12
XII. Comptes de régularisation	5.10	11200	163	113
TOTAL DE L'ACTIF		19900	1218	875

PASSIF	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
FONDS DE TIERS		201/208	71	50
I. Dettes envers des établissements de crédit	5.11	20100		
A. A vue		20110		
B. Dettes résultant de mobilisation par réescompte d'effets commerciaux		20120		
C. Autres dettes à terme ou à préavis		20130		
II. Dettes envers la clientèle	5.12	20200		
A. Dépôts d'épargne		20210		
B. Autres dettes		20220		
1. A vue		20221		
2. A terme ou à préavis		20222		
3. Résultant de mobilisation par réescompte d'effets commerciaux		20223		
III. Dettes représentées par un titre	5.13	20300		
A. Bons et obligations en circulation		20310		
B. Autres		20320		
IV. Autres dettes	5.14	20400	71	50
V. Comptes de régularisation	5.15	20500		
VI. Provisions et impôts différés		20600		
A. Provisions pour risques et charges		20610		
1. Pensions et obligations similaires		20611		
2. Impôts		20612		
3. Autres risques et charges	5.16	20613		
B. Impôts différés		20620		
VII. Fonds pour risques bancaires généraux		20700		
VIII. Dettes subordonnées	5.17	20800		
CAPITAUX PROPRES		209/213	1147	825
IX. Capital	5.18	20900	338	338
A. Capital souscrit		20910	338	338
B. Capital non appelé		20920		
X. Primes d'émission		21000		
XI. Plus-values de réévaluation		21100		
XII. Réserves		21200	184	78
A. Réserve légale		21210	34	34
B. Réserves indisponibles		21220		
1. Pour actions propres		21221		
2. Autres		21222		
C. Réserves immunisées		21230		
D. Réserves disponibles		21240	150	44
XIII. Bénéfice (Perte) reporté(e) (+)/(-)		21300	625	409
TOTAL DU PASSIF		29900	1218	875

POSTES HORS BILAN

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
I. Passifs éventuels	5.22	30100		
A. Acceptations non négociées		30110		
B. Cautions à caractère de substitut de crédit		30120		
C. Autres cautions		30130		
D. Crédits documentaires		30140		
E. Actifs grevés de sûretés réelles pour compte de tiers		30150		
II. Engagements pouvant donner lieu à un risque de crédit	5.22	30200		
A. Engagements fermes de mise à disposition de fonds		30210		
B. Engagements du fait d'achats au comptant de valeurs mobilières ou autres valeurs		30220		
C. Marge disponible sur lignes de crédit confirmées		30230		
D. Engagements de prise ferme et de placement de valeurs mobilières		30240		
E. Engagements de rachat résultant de cessions rétrocessions imparfaites		30250		
III. Valeurs confiées à l'établissement de crédit		30300		
A. Valeurs détenues sous statut organisé de fiducie		30310		
B. Dépôts à découvert et assimilés		30320		
IV. A libérer sur actions et parts de sociétés		30400		

COMPTE DE RESULTATS (présentation sous forme de liste)

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
I. Intérêts et produits assimilés	5.23	40100		
A. Dont : de titres à revenu fixe		40110		
II. Intérêts et charges assimilées		40200	5	8
III. Revenus de titres à revenu variable	5.23	40300		
A. D'actions, parts de société et autres titres à revenu variable		40310		
B. De participations dans des entreprises liées		40320		
C. De participations dans d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation		40330		
D. D'autres actions et parts de société constituant des immobilisations financières		40340		
IV. Commissions perçues	5.23	40400	1152	710
A. Courtages et commissions apparentées		40410	190	
B. Rémunération de services de gestion, de conseil et de conservation		40420	962	710
C. Autres commissions perçues		40430		
V. Commissions versées		40500	6	9
VI. Bénéfice (Perte) provenant d'opérations financières (+)/(-)	5.23	40600	0	0
A. Du change et du négoce de titres et autres instruments financiers		40610		
B. De la réalisation de titres de placement		40620		
VII. Frais généraux administratifs		40700	702	610
A. Rémunérations, charges sociales et pensions		40710	115	79
B. Autres frais administratifs		40720	587	531
VIII. Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		40800	3	2
IX. Réductions de valeur sur créances et provisions pour les postes "I. Passifs éventuels" et "II. Engagements pouvant donner lieu à un risque de crédit" du hors bilan : dotations (reprises) (+)/(-)		40900		
X. Réductions de valeur sur le portefeuille de placements en obligations, actions et autres titres à revenu fixe ou variable : dotations (reprises) (+)/(-)		41000	-1	20
XI. Provisions pour risques et charges autres que ceux visés par les postes "I. Passifs éventuels" et "II. Engagements pouvant donner lieu à un risque de crédit" du hors bilan : utilisations (reprises) (+)/(-)		41100		
XII. Provisions pour risques et charges autres que ceux visés par les postes "I. Passifs éventuels" et "II. Engagements pouvant donner lieu à un risque de crédit" du hors bilan		41200		
XIII. Prélèvement sur le (Dotation au) fonds pour risques bancaires généraux (+)/(-)		41300		
XIV. Autres produits d'exploitation	5.23	41400	4	5
XV. Autres charges d'exploitation	5.23	41500	1	1
XVI. Bénéfice (Perte) courant(e) avant impôts (+)/(-)		41600	440	65

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
XVII. Produits exceptionnels		41700		4
A. Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles		41710		
B. Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières		41720		
C. Reprises de provisions pour risques et charges exceptionnels		41730		
D. Plus-values sur réalisation d'actifs immobilisés		41740		
E. Autres produits exceptionnels	5.25	41750		4
XVIII. Charges exceptionnelles		41800		
A. Amortissements et réductions de valeur exceptionnels sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		41810		
B. Réductions de valeur sur immobilisations financières		41820		
C. Provisions pour risques et charges exceptionnels : dotations (utilisations) (+)/(-)		41830		
D. Moins-values sur réalisation d'actifs immobilisés		41840		
E. Autres charges exceptionnelles	5.25	41850		
XIX. Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts (+)/(-)		41910	440	69
XIXbis.A. Transfert aux impôts différés		41921		
B. Prélèvements sur les impôts différés		41922		
XX. Impôts sur le résultat (+)/(-)	5.26	42000	118	24
A. Impôts		42010	118	24
B. Régularisations d'impôts et reprises de provisions fiscales		42020		
XXI. Bénéfice (Perte) de l'exercice (+)/(-)		42100	322	45
XXII. Transfert aux (Prélèvements sur les) réserves immunisées (+)/(-)		42200		
XXIII. Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter (+)/(-)		42300	322	45

COMPTE DE RESULTATS (présentation sous forme de compte)

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
FRAIS				
II. Intérêts et charges assimilées		40200	5	8
V. Commissions versées		40500	6	9
VI. Bénéfice (Perte) provenant d'opérations financières (-)		40600		
A. Du change et du négoce de titres et autres instruments financiers (-)		40610		
B. De la réalisation de titres de placement (-)		40620		
VII. Frais généraux administratifs		40700	702	610
A. Rémunérations, charges sociales et pensions		40710	115	79
B. Autres frais administratifs		40720	587	531
VIII. Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		40800	3	2
IX. Réductions de valeur sur créances et provisions pour les postes "I. Passifs éventuels" et "II. Engagements pouvant donner lieu à un risque de crédit" (-)		40900		
X. Réductions de valeur sur le portefeuille de placements en obligations, actions et autres titres à revenu fixe ou variable (-)		41000	-1	20
XII. Provisions pour risques et charges autres que ceux visés par les postes "I. Passifs éventuels" et "II. Engagements pouvant donner lieu à un risque de crédit" du hors bilan		41200		
XIII. Dotation au fonds pour risques bancaires généraux (+)/(-)		41300		
XV. Autres charges d'exploitation	5.23	41500	1	1
XVIII. Charges exceptionnelles		41800		
A. Amortissements et réductions de valeur exceptionnels sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		41810		
B. Réductions de valeur sur immobilisations financières		41820		
C. Provisions pour risques et charges exceptionnels : dotations (utilisations) (+)/(-)		41830		
D. Moins-values sur réalisation d'actifs immobilisés		41840		
E. Autres charges exceptionnelles	5.25	41850		
XIXbis.A. Transfert aux impôts différés		41921		
XX.A. Impôts (-)	5.26	42010	118	24
XXI. Bénéfice de l'exercice		42100	322	45
XXII. Transfert aux réserves immunisées (-)		42200		
XXIII. Bénéfice de l'exercice à affecter		42300	322	45

PRODUITS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
I. Intérêts et produits assimilés	5.23	40100		
A. Dont : de titres à revenu fixe		40110		
III. Revenus de titres à revenu variable	5.23	40300		
A. D'actions, parts de société et autres titres à revenu variable		40310		
B. De participations dans des entreprises liées		40320		
C. De participations dans d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation		40330		
D. D'autres actions et parts de société constituant des immobilisations financières		40340		
IV. Commissions perçues	5.23	40400	1152	710
A. Courtages et commissions apparentées		40410		
B. Rémunération de services de gestion, de conseil et de conservation		40420	1152	710
C. Autres commissions perçues		40430		
VI. Bénéfice provenant d'opérations financières	5.23	40600		
A. Du change et du négoce de titres et autres instruments financiers		40610		
B. De la réalisation de titres de placement		40620		
IX. Reprises de réductions de valeur sur créances et reprises de provisions pour les postes "I. Passifs éventuels" et "II. Engagements pouvant donner lieu à un risque de crédit" du hors bilan		40900		
X. Reprises de réductions de valeur sur le portefeuille de placements en obligations, actions et autres titres à revenu fixe ou variable		41000		
XI. Utilisations et reprises de provisions pour risques et charges autres que ceux visés par les postes "I. Passifs éventuels" et "II. Engagements pouvant donner lieu à un risque de crédit" du hors bilan		41100		
XIII. Prélèvement sur le fonds pour risques bancaires généraux		41300		
XIV. Autres produits d'exploitation	5.23	41400	4	5
XVII. Produits exceptionnels		41700		
A. Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles		41710		
B. Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières		41720		
C. Reprises de provisions pour risques et charges exceptionnels		41730		
D. Plus-values sur réalisation d'actifs immobilisés		41740		
E. Autres produits exceptionnels	5.25	41750		4
XIXbis.B. Prélèvements sur les impôts différés		41922		
XX.B. Régularisations d'impôts et reprises de provisions fiscales	5.26	42020		
XXI. Perte de l'exercice		42100		
XXII. Prélèvements sur les réserves immunisées		42200		
XXIII. Perte de l'exercice à affecter		42300		

AFFECTATIONS ET PRELEVEMENTS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
A. Bénéfice (Perte) à affecter (+)/(-)	49100	731	453
1. Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter (+)/(-)	(42300)	322	45
2. Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent (+)/(-)	(21300P)	409	408
B. Prélèvements sur les capitaux propres	49200		
1. Sur le capital et les primes d'émission	49210		
2. Sur les réserves	49220		
C. Affectations aux capitaux propres	49300		
1. Au capital et aux primes d'émission	49310		
2. A la réserve légale	49320		
3. Aux autres réserves	49330	106	44
D. Bénéfice (Perte) à reporter (+)/(-)	49400	625	409
E. Intervention d'associés dans la perte	49500		
F. Bénéfice à distribuer	49600		
1. Rémunération du capital	49610		
2. Administrateurs ou gérants	49620		
3. Autres allocataires	49630		

ANNEXE

I. ETAT DES CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT (poste III de l'actif)

	Codes	Exercice	Exercice précédent
A. RELEVE GENERAL POUR LE POSTE DANS SON ENSEMBLE	(10300)	465	261
1. Créances sur les entreprises liées	50101		
2. Créances sur d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	50102		
3. Créances subordonnées	50103		
B. RELEVE DES AUTRES CREANCES (A TERME OU A PREAVIS)	(10320)	465	261
1. Effets admissibles au refinancement auprès de la banque centrale du ou des pays d'implantation de l'établissement de crédit	50104		
2. Ventilation des autres créances (à terme ou à préavis) selon leur durée résiduelle			
a. Trois mois maximum	50105	465	
b. Plus de trois mois à un an maximum	50106		
c. Plus d'un an à cinq ans maximum	50107		
d. Plus de cinq ans	50108		
e. A durée indéterminée	50109		

II. ETAT DES CREANCES SUR LA CLIENTELE (poste IV de l'actif)

	Codes	Exercice	Exercice précédent
1. Créances sur les entreprises liées	50201		
2. Créances sur d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	50202		
3. Créances subordonnées	50203		
4. Effets admissibles au refinancement auprès de la banque centrale du ou des pays d'implantation de l'établissement de crédit	50204		
5. Ventilation des créances sur la clientèle selon leur durée résiduelle			
a. Trois mois maximum	50205	180	
b. Plus de trois mois à un an maximum	50206		
c. Plus d'un an à cinq ans maximum	50207		
d. Plus de cinq ans	50208		
e. A durée indéterminée	50209		
6. Ventilation des créances sur la clientèle selon la nature des débiteurs			
a. Créances sur les pouvoirs publics	50210		
b. Créances sur les particuliers	50211	145	51
c. Créances sur les entreprises	50212	35	78
7. Ventilation des créances sur la clientèle selon leur nature			
a. Effets commerciaux (y compris acceptations propres)	50213	180	
b. Créances résultant de la location-financement et créances similaires	50214		
c. Prêts à taux de chargement forfaitaire	50215		
d. Prêts hypothécaires	50216		
e. Autres prêts à terme à plus d'un an	50217		
f. Autres créances	50218		
8. Ventilation géographique des créances sur la clientèle			
a. Origine belge	50219	156	
b. Origine étrangère	50220	24	
9. Données analytiques relatives aux prêts hypothécaires avec reconstitution auprès de l'établissement ou assortis de contrats d'assurance-vie et de capitalisation			
a. Capitaux initialement prêtés	50221		
b. Fonds de reconstitution et réserves mathématiques se rapportant à ces prêts	50222		
c. Encours net de ces prêts (a - b)	50223		

III. ETAT DES OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE (poste V de l'actif)

	Codes	Exercice	Exercice précédent
A. RELEVE GENERAL	(10500)		
1. Obligations et titres émis par des entreprises liées	50301		
2. Obligations et titres émis par d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	50302		
3. Obligations et titres représentant des créances subordonnées	50303		
4. Ventilation géographique des créances			
a. Emetteurs publics belges	50304		
b. Emetteurs publics étrangers	50305		
c. Emetteurs belges autres que publics	50306		
d. Emetteurs étrangers autres que publics	50307		
5. Cotations			
a. Valeur comptable des titres cotés	50308		
b. Valeur de marché des titres cotés	50309		
c. Valeur comptable des titres non cotés	50310		
6. Durées			
a. Durée résiduelle d'un an maximum	50311		
b. Durée résiduelle supérieure à un an	50312		
7. Ventilation selon que les titres font partie :			
a. Du portefeuille commercial	50313		
b. Du portefeuille de placements	50314		
8. Pour le portefeuille commercial			
a. La différence positive entre la valeur de marché et la valeur d'acquisition des titres évalués à la valeur de marché	50315		
b. La différence positive entre la valeur de marché et la valeur comptable des titres évalués par application de l'article 35ter, § 2, alinéa 2	50316		
9. Pour le portefeuille de placements			
a. La différence positive de l'ensemble des titres dont la valeur de remboursement est supérieure à leur valeur comptable	50317		
b. La différence négative de l'ensemble des titres dont la valeur de remboursement est inférieure à leur valeur comptable	50318		

B. Releve detaille de la valeur comptable du portefeuille de placements obligations et autres titres a revenu fixe

	Codes	Exercice	Exercice précédent
1. Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		xxxxxxxxxxxxx	
	50323P	x	.....
2. Mutations de l'exercice	50319	.....	
a. Acquisitions	50320	.....	
b. Cessions	50321	.....	
c. Ajustements effectués par application de l'article 35ter, §§ 4 et 5 ..(+)/(-)	50322	.....	
3. Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	50323	.....	
4. Transferts entre portefeuilles			
a. Transferts du portefeuille de placements au portefeuille commercial	50324	.....	
b. Transferts du portefeuille commercial au portefeuille de placements	50325	.....	
c. Impact sur le résultat	50326	.....	
5. Réductions de valeur au terme de l'exercice		xxxxxxxxxxxxx	
	50332P	x	.....
6. Mutations de l'exercice	50327	.....	
a. Actées	50328	.....	
b. Reprises car excédentaires	50329	.....	
c. Annulées	50330	.....	
d. Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	50331	.....	
7. Réductions de valeur au terme de l'exercice	50332	.....	
8. Valeur comptable nette au terme de l'exercice	(50314)	.....	

IV. ETAT DES ACTIONS, PARTS ET AUTRES TITRES A REVENU VARIABLE (poste VI de l'actif)

	Codes	Exercice	Exercice précédent
A. RELEVE GENERAL	(10600)	388	355
1. Ventilation géographique des créances			
a. Emetteurs belges	50401	388	
b. Emetteurs étrangers	50402		
2. Cotations			
a. Valeur comptable des titres cotés	50403		
b. Valeur de marché des titres cotés	50404		
c. Valeur comptable des titres non cotés	50405	388	
3. Ventilation selon que les titres font partie :			
a. Du portefeuille commercial	50406		
b. Du portefeuille de placements	50407	388	
4. Pour le portefeuille commercial			
a. La différence positive entre la valeur de marché et la valeur d'acquisition des titres évalués à la valeur de marché	50408		
b. La différence positive entre la valeur de marché et la valeur comptable des titres évalués par application de l'article 35ter, § 2, alinéa 2	50409		

B. Releve detaille de la valeur comptable du portefeuille de placements actions, parts et autres titres a revenu variable

	Codes	Exercice	Exercice précédent
1. Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	50414P	xxxxxxxxxxxxx	395
2. Mutations de l'exercice	50410	32	
a. Acquisitions	50411	32	
b. Cessions	50412		
c. Autres adaptations (+)/(-)	50413		
3. Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	50414	427	
4. Transferts entre portefeuilles			
a. Transferts du portefeuille de placements au portefeuille commercial	50415		
b. Transferts du portefeuille commercial au portefeuille de placements	50416		
c. Impact sur le résultat	50417		
5. Réductions de valeur au terme de l'exercice	50423P	Xxxxxxxxxxxxx	40
6. Mutations de l'exercice	50418	-1	
a. Actées	50419		
b. Reprises car excédentaires	50420	-1	
c. Annulées	50421		
d. Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	50422		
7. Réductions de valeur au terme de l'exercice	50423	39	
8. Valeur comptable nette au terme de l'exercice	(50407)	388	

V. ETAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES (poste VII de l'actif)

	Codes	Exercice	Exercice précédent
A. RELEVE GENERAL			
1. Ventilation des immobilisations financières selon le secteur économique			
a. Participations dans des entreprises liées qui sont des établissements de crédit	50501		
b. Participations dans des entreprises liées qui ne sont pas des établissements de crédit	50502		
c. Participations dans d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation et qui sont des établissements de crédit	50503		
d. Participations dans d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation et qui ne sont pas des établissements de crédit	50504		
e. Autres actions et parts constituant des immobilisations financières dans des entreprises qui sont des établissements de crédit	50505		
f. Autres actions et parts constituant des immobilisations financières dans des entreprises qui ne sont pas des établissements de crédit	50506		
g. Créances subordonnées sur des entreprises liées qui sont des établissements de crédit	50507		
h. Créances subordonnées sur des entreprises liées qui ne sont pas des établissements de crédit	50508		
i. Créances subordonnées sur d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation et qui sont des établissements de crédit	50509		
j. Créances subordonnées sur d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation et qui ne sont pas des établissements de crédit	50510		
2. Cotations			
a. Participations dans des entreprises liées qui sont cotées	50511		
b. Participations dans des entreprises liées qui ne sont pas cotées	50512		
c. Participations dans d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation et qui sont cotées	50513		
d. Participations dans d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation et qui ne sont pas cotées	50514		
e. Autres actions et parts constituant des immobilisations financières dans des entreprises qui sont cotées	50515		
f. Autres actions et parts constituant des immobilisations financières dans des entreprises qui ne sont pas cotées	50516		
g. Montant des créances subordonnées représentées par des titres cotés	50517		

B. RELEVE DETAILLE DE LA VALEUR COMPTABLE DES PARTICIPATIONS DANS DES ENTREPRISES LIEES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
1. Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		xxxxxxxxxxxxxx	
	50522P	x	.....
2. Mutations de l'exercice	50518	.....	
a. Acquisitions	50519	.....	
b. Cessions et désaffectations	50520	.....	
c. Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	50521	.....	
3. Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	50522	.....	
4. Plus-values au terme de l'exercice		xxxxxxxxxxxxxx	
	50528P	x	.....
5. Mutations de l'exercice	50523	.....	
a. Actées	50524	.....	
b. Acquises de tiers	50525	.....	
c. Annulées	50526	.....	
d. Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	50527	.....	
6. Plus-values au terme de l'exercice	50528	.....	
7. Réductions de valeur au terme de l'exercice		xxxxxxxxxxxxxx	
	50535P	x	.....
8. Mutations de l'exercice	50529	.....	
a. Actées	50530	.....	
b. Reprises car excédentaires	50531	.....	
c. Acquises de tiers	50532	.....	
d. Annulées	50533	.....	
e. Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	50534	.....	
9. Réductions de valeur au terme de l'exercice	50535	.....	
10. Valeur comptable nette au terme de l'exercice	10710	.....	

C. RELEVE DETAILLE DE LA VALEUR COMPTABLE DES PARTICIPATIONS DANS D'AUTRES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION

	Codes	Exercice	Exercice précédent
1. Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	50540P	xxxxxxxxxxxxxx x	.....
2. Mutations de l'exercice	50536	.....	
a. Acquisitions	50537	.....	
b. Cessions et désaffectations	50538	.....	
c. Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	50539	.....	
3. Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	50540	.....	
4. Plus-values au terme de l'exercice	50546P	xxxxxxxxxxxxxx x	.....
5. Mutations de l'exercice	50541	.....	
a. Actées	50542	.....	
b. Acquises de tiers	50543	.....	
c. Annulées	50544	.....	
d. Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	50545	.....	
6. Plus-values au terme de l'exercice	50546	.....	
7. Réductions de valeur au terme de l'exercice	50553P	xxxxxxxxxxxxxx x	.....
8. Mutations de l'exercice	50547	.....	
a. Actées	50548	.....	
b. Reprises car excédentaires	50549	.....	
c. Acquises de tiers	50550	.....	
d. Annulées	50551	.....	
e. Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	50552	.....	
9. Réductions de valeur au terme de l'exercice	50553	.....	
10. Valeur comptable nette au terme de l'exercice	10720	.....	

D. RELEVE DETAILLE DE LA VALEUR COMPTABLE DES AUTRES ACTIONS ET PARTS CONSTITUANT DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
1. Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		xxxxxxxxxxxxxx	
	50558P	x	.....
2. Mutations de l'exercice	50554	.....	
a. Acquisitions	50555	.....	
b. Cessions et désaffectations	50556	.....	
c. Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	50557	.....	
3. Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	50558	.....	
4. Plus-values au terme de l'exercice		xxxxxxxxxxxxxx	
	50564P	x	.....
5. Mutations de l'exercice	50559	.....	
a. Actées	50560	.....	
b. Acquises de tiers	50561	.....	
c. Annulées	50562	.....	
d. Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	50563	.....	
6. Plus-values au terme de l'exercice	50564	.....	
7. Réductions de valeur au terme de l'exercice		xxxxxxxxxxxxxx	
	50571P	x	.....
8. Mutations de l'exercice	50565	.....	
a. Actées	50566	.....	
b. Reprises car excédentaires	50567	.....	
c. Acquises de tiers	50568	.....	
d. Annulées	50569	.....	
e. Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	50570	.....	
9. Réductions de valeur au terme de l'exercice	50571	.....	
10. Valeur comptable nette au terme de l'exercice	10730	.....	

E. RELEVE DETAILLE DE LA VALEUR COMPTABLE DES CREANCES SUBORDONNEES SUR DES ENTREPRISES LIEES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
1. Valeur comptable nette au terme de l'exercice	50579P	xxxxxxxxxxxxx x	.....
2. Mutations de l'exercice	50572	.....	
a. Dotations	50573	.....	
b. Remboursements	50574	.....	
c. Réductions de valeur actées	50575	.....	
d. Réductions de valeur reprises	50576	.....	
e. Différence de change (+)/(-)	50577	.....	
f. Autres (+)/(-)	50578	.....	
3. Valeur comptable nette au terme de l'exercice	50579	.....	
4. Réductions de valeur cumulées au terme de l'exercice	50580	.....	

F. RELEVE DETAILLE DE LA VALEUR COMPTABLE DES CREANCES SUBORDONNEES SUR D'AUTRES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION

	Codes	Exercice	Exercice précédent
1. Valeur comptable nette au terme de l'exercice		xxxxxxxxxxxxxx	
	50588P	x	.....
2. Mutations de l'exercice	50581	.....	
a. Dotations	50582	.....	
b. Remboursements	50583	.....	
c. Réductions de valeur actées	50584	.....	
d. Réductions de valeur reprises	50585	.....	
e. Différence de change (+)/(-)	50586	.....	
f. Autres (+)/(-)	50587	.....	
3. Valeur comptable nette au terme de l'exercice	50588	.....	
4. Réductions de valeur cumulées au terme de l'exercice	50589	.....	

VI. INFORMATION RELATIVE AUX PARTICIPATIONS

A. PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DETENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

Sont mentionnées ci-après les entreprises dans lesquelles l'établissement détient une participation au sens de l'arrêté royal du 23 septembre 1992, ainsi que les autres entreprises dans lesquelles l'établissement détient des droits sociaux représentant au moins 10% du capital souscrit.

DENOMINATION, adresse complète du SIEGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMERO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus				Données extraites des derniers comptes annuels disponibles			
	directement			par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
	Type	Nombre	%	%			(+) ou (-) *(en milliers d'unités)*	

B. LISTE DES ENTREPRISES DONT L'ETABLISSEMENT REPOND DE MANIERE ILLIMITEE EN QUALITE D'ASSOCIE OU DE MEMBRE INDEFINIMENT RESPONSABLE

Les comptes annuels de chacune des entreprises pour lesquelles l'établissement est indéfiniment responsable sont joints aux présents comptes annuels pour être publiés en même temps que ceux-ci, sauf si dans la deuxième colonne du tableau ci-après, l'établissement précise la raison pour laquelle il n'en est pas ainsi. Cette précision est fournie par la mention du code (A, B ou C) défini ci-après.

Les comptes annuels de l'entreprise mentionnée:

A. sont publiés par dépôt auprès de la Banque nationale de Belgique par cette entreprise;
B. sont effectivement publiés par cette entreprise dans un autre Etat membre de l'Union européenne, dans les formes prévues à l'article 3 de la directive 68/151/CEE;
C. sont intégrés par consolidation globale ou par consolidation proportionnelle dans les comptes consolidés de l'établissement, établis, contrôlés et publiés en conformité avec l'arrêté royal du 23 septembre 1992 relatif aux comptes consolidés des établissements de crédit, des entreprises d'investissement et des sociétés de gestion d'organismes de placement collectif.

DENOMINATION, adresse complète du SIEGE, FORME JURIDIQUE et, pour les entreprises de droit belge, mention du NUMERO D'ENTREPRISE	Code éventuel

VII. ETAT DES FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (poste VIII de l'actif)

	Codes	Exercice	Exercice précédent
A. FRAIS D'ETABLISSEMENT			
1. Valeur comptable nette au terme de l'exercice		xxxxxxxxxxxxx	.....
	50705P	x	
2. Mutations de l'exercice	50701	.....	
a. Nouveaux frais engagés	50702	.....	
b. Amortissements	50703	.....	
c. Autres .....(+)/(-)	50704	.....	
3. Valeur comptable nette au terme de l'exercice	50705	.....	
4. Dont			
a. Frais de constitution et d'augmentation de capital, frais d'émission d'emprunts et autres frais d'établissement	50706	.....	
b. Frais de restructuration	50707	.....	

B. GOODWILL

	Codes	Exercice	Exercice précédent
1. Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	50712P	xxxxxxxxxxxxx x	.....
2. Mutations de l'exercice	50708	.....	
a. Acquisitions, y compris la production immobilisée	50709	.....	
b. Cessions et désaffectations	50710	.....	
c. Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	50711	.....	
3. Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	50712	.....	
4. Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	50719P	xxxxxxxxxxxxx x	.....
5. Mutations de l'exercice	50713	.....	
a. Actées	50714	.....	
b. Reprises	50715	.....	
c. Acquises de tiers	50716	.....	
d. Annulées à la suite de cessions et désaffectations	50717	.....	
e. Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	50718	.....	
6. Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	50719	.....	
7. Valeur comptable nette au terme de l'exercice	50720	.....	

C. COMMISSIONS PAYEES EN REMUNERATION DE L'APPORT D'OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE

	Codes	Exercice	Exercice précédent
1. Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	50725P	xxxxxxxxxxxxx x	.....
2. Mutations de l'exercice	50721	.....	
a. Acquisitions, y compris la production immobilisée	50722	.....	
b. Cessions et désaffectations	50723	.....	
c. Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	50724	.....	
3. Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	50725	.....	
4. Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	50732P	xxxxxxxxxxxxx x	.....
5. Mutations de l'exercice	50726	.....	
a. Actées	50727	.....	
b. Reprises	50728	.....	
c. Acquises de tiers	50729	.....	
d. Annulées à la suite de cessions et désaffectations	50730	.....	
e. Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	50731	.....	
6. Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	50732	.....	
7. Valeur comptable nette au terme de l'exercice	50733	.....	

D. AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
1. Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	50738P	xxxxxxxxxxxxx x	6
2. Mutations de l'exercice	50734		
a. Acquisitions, y compris la production immobilisée	50735		
b. Cessions et désaffectations	50736		
c. Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	50737		
3. Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	50738	6	
4. Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	50745P	xxxxxxxxxxxxx x	5
5. Mutations de l'exercice	50739	1	
a. Actées	50740	1	
b. Reprises	50741		
c. Acquises de tiers	50742		
d. Annulées à la suite de cessions et désaffectations	50743		
e. Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	50744		
6. Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	50745	6	
7. Valeur comptable nette au terme de l'exercice	50746	0	

VIII. ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES (poste IX de l'actif)

	Codes	Exercice	Exercice précédent
A. TERRAINS ET CONSTRUCTIONS			
1. Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	50805P	xxxxxxxxxxxxxx	
2. Mutations de l'exercice (+)/(-)	50801		
a. Acquisitions, y compris la production immobilisée	50802		
b. Cessions et désaffectations	50803		
c. Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	50804		
3. Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	50805		
4. Plus-values au terme de l'exercice	50811P	xxxxxxxxxxxxxx	
5. Mutations de l'exercice (+)/(-)	50806		
a. Actées	50807		
b. Acquises de tiers	50808		
c. Annulées	50809		
d. Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	50810		
6. Plus-values au terme de l'exercice	50811		
7. Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	50818P	xxxxxxxxxxxxxx	
8. Mutations de l'exercice (+)/(-)	50812		
a. Actées	50813		
b. Reprises	50814		
c. Acquises de tiers	50815		
d. Annulées à la suite de cessions et désaffectations	50816		
e. Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	50817		
9. Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	50818		
10. Valeur comptable nette au terme de l'exercice	50819		

	Codes	Exercice	Exercice précédent
B. INSTALLATIONS, MACHINES ET OUTILLAGE			
1. Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	50824P	xxxxxxxxxxxxx x	
2. Mutations de l'exercice (+)/(-)	50820		
a. Acquisitions, y compris la production immobilisée	50821		
b. Cessions et désaffectations	50822		
c. Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	50823		
3. Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	50824		
4. Plus-values au terme de l'exercice	50830P	xxxxxxxxxxxxx x	
5. Mutations de l'exercice (+)/(-)	50825		
a. Actées	50826		
b. Acquises de tiers	50827		
c. Annulées	50828		
d. Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	50829		
6. Plus-values au terme de l'exercice	50830		
7. Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	50837P	xxxxxxxxxxxxx x	
8. Mutations de l'exercice (+)/(-)	50831		
a. Actées	50832		
b. Reprises	50833		
c. Acquises de tiers	50834		
d. Annulées à la suite de cessions et désaffectations	50835		
e. Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	50836		
9. Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	50837		
10. Valeur comptable nette au terme de l'exercice	50838		

C. MOBILIER ET MATERIEL ROULANT

	Codes	Exercice	Exercice précédent
1. Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	50843P	xxxxxxxxxxxx	227
2. Mutations de l'exercice (+)/(-)	50839	6	
a. Acquisitions, y compris la production immobilisée	50840	6	
b. Cessions et désaffectations	50841		
c. Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	50842		
3. Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	50843	233	
4. Plus-values au terme de l'exercice	50849P	Xxxxxxxxxxxx	
5. Mutations de l'exercice (+)/(-)	50844		
a. Actées	50845		
b. Acquises de tiers	50846		
c. Annulées	50847		
d. Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	50848		
6. Plus-values au terme de l'exercice	50849		
7. Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	50856P	Xxxxxxxxxxxx	224
8. Mutations de l'exercice (+)/(-)	50850	2	
a. Actées	50851	2	
b. Reprises	50852		
c. Acquises de tiers	50853		
d. Annulées à la suite de cessions et désaffectations	50854		
e. Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	50855		
9. Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	50856	226	
10. Valeur comptable nette au terme de l'exercice	50857	7	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
D. LOCATION-FINANCEMENT ET DROITS SIMILAIRES			
1. Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	50862P	xxxxxxxxxxxxx x	
2. Mutations de l'exercice (+)/(-)	50858		
a. Acquisitions, y compris la production immobilisée	50859		
b. Cessions et désaffectations	50860		
c. Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	50861		
3. Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	50862		
4. Plus-values au terme de l'exercice	50868P	xxxxxxxxxxxxx x	
5. Mutations de l'exercice (+)/(-)	50863		
a. Actées	50864		
b. Acquises de tiers	50865		
c. Annulées	50866		
d. Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	50867		
6. Plus-values au terme de l'exercice	50868		
7. Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	50875P	xxxxxxxxxxxxx x	
8. Mutations de l'exercice (+)/(-)	50869		
a. Actées	50870		
b. Reprises	50871		
c. Acquises de tiers	50872		
d. Annulées à la suite de cessions et désaffectations	50873		
e. Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	50874		
9. Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	50875		
10. Valeur comptable nette au terme de l'exercice	50876		
11. Dont			
a. Terrains et constructions	50877		
b. Installations, machines et outillage	50878		
c. Mobilier et matériel roulant	50879		

	Codes	Exercice	Exercice précédent
E. AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
1. Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	50884P	xxxxxxxxxxxxx x	11
2. Mutations de l'exercice (+)/(-)	50880		
a. Acquisitions, y compris la production immobilisée	50881		
b. Cessions et désaffectations	50882		
c. Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	50883		
3. Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	50884	11	
4. Plus-values au terme de l'exercice	50890P	xxxxxxxxxxxxx x	
5. Mutations de l'exercice (+)/(-)	50885		
a. Actées	50886		
b. Acquises de tiers	50887		
c. Annulées	50888		
d. Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	50889		
6. Plus-values au terme de l'exercice	50890		
7. Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	50897P	xxxxxxxxxxxxx x	11
8. Mutations de l'exercice (+)/(-)	50891		
a. Actées	50892		
b. Reprises	50893		
c. Acquises de tiers	50894		
d. Annulées à la suite de cessions et désaffectations	50895		
e. Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	50896		
9. Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	50897	11	
10. Valeur comptable nette au terme de l'exercice	50898		

	Codes	Exercice	Exercice précédent
F. IMMOBILISATIONS EN COURS ET ACOMPTES VERSES			
1. Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	50903P	xxxxxxxxxxxxx x	
2. Mutations de l'exercice (+)/(-)	50899		
a. Acquisitions, y compris la production immobilisée	50900		
b. Cessions et désaffectations	50901		
c. Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	50902		
3. Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	50903		
4. Plus-values au terme de l'exercice	50909P	xxxxxxxxxxxxx x	
5. Mutations de l'exercice (+)/(-)	50904		
a. Actées	50905		
b. Acquises de tiers	50906		
c. Annulées	50907		
d. Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	50908		
6. Plus-values au terme de l'exercice	50909		
7. Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	50916P	xxxxxxxxxxxxx x	
8. Mutations de l'exercice (+)/(-)	50910		
a. Actées	50911		
b. Reprises	50912		
c. Acquises de tiers	50913		
d. Annulées à la suite de cessions et désaffectations	50914		
e. Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	50915		
9. Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	50916		
10. Valeur comptable nette au terme de l'exercice	50917		

XI. AUTRES ACTIFS (poste XI de l'actif)

Ventilation du poste XI de l'actif si celui-ci représente un montant important	Exercice
Cautionnements divers	12
Créances non commerciales	0

X. COMPTES DE REGULARISATION (poste XII de l'actif)

	Codes	Exercice
1. Charges à reporter	51001	13
2. Produits acquis	51002	150

X.bis REMPLOI DES FONDS DE CLIENTS SEGREGES

	Codes	Exercice
Total	51003	

XI. ETAT DES DETTES ENVERS DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT (poste I du passif)

	Codes	Exercice	Exercice précédent
1. Dettes envers des entreprises liées	51101		
2. Dettes envers d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	51102		
3. Ventilation des dettes autres qu'à vue selon leur durée résiduelle			
a. De trois mois maximum	51103		
b. De plus de trois mois à un an maximum	51104		
c. De plus d'un an à cinq ans maximum	51105		
d. De plus de cinq ans	51106		
e. A durée indéterminée	51107		

XII. ETAT DES DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE (poste II du passif)

	Codes	Exercice	Exercice précédent
1. Dettes envers des entreprises liées	51201		
2. Dettes envers d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	51202		
3. Ventilation des dettes envers la clientèle selon leur durée résiduelle			
a. A vue	51203		
b. De trois mois maximum	51204		
c. De plus de trois mois à un an maximum	51205		
d. De plus d'un an à cinq ans maximum	51206		
e. De plus de cinq ans	51207		
f. A durée indéterminée	51208		
4. Ventilation des dettes envers la clientèle selon la nature des débiteurs			
a. Dettes envers les pouvoirs publics	51209		
b. Dettes envers les particuliers	51210		
c. Dettes envers les entreprises	51211		
5. Ventilation géographique des dettes envers la clientèle			
a. Origine belge	51212		
b. Origine étrangère	51213		

XIII. ETAT DES DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE (poste III du passif)

	Codes	Exercice	Exercice précédent
1. Dettes représentées par un titre qui, à la connaissance de l'établissement, constituent des dettes envers des entreprises liées	51301	.....	.....
2. Dettes représentées par un titre qui, à la connaissance de l'établissement, constituent des dettes envers d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	51302	.....	.....
3. Ventilation des dettes représentées par un titre selon leur durée résiduelle			
a. De trois mois maximum	51303	.....	
b. De plus de trois mois à un an maximum	51304	.....	
c. De plus d'un an à cinq ans maximum	51305	.....	
d. De plus de cinq ans	51306	.....	
e. A durée indéterminée	51307	.....	

XIV. ETAT DES AUTRES DETTES (poste IV du passif)

	Codes	Exercice
1. Dettes fiscales, salariales et sociales envers des administrations fiscales	51401	
a. Dettes échues	51402	
b. Dettes non échues	51403	40
2. Dettes fiscales, salariales et sociales envers l'Office national de sécurité sociale	51404	
a. Dettes échues	51405	
b. Dettes non échues	51406	
3. Impôts		
a. Impôts à payer	51407	
b. Dettes fiscales estimées	51408	
4. Autres dettes		
Ventilation si ce sous-poste représente un montant important		
Dettes commerciales		17
Rémunérations et provisions pécules de vacances		14
Tantièmes		0
Autres allocataires		0

XV. COMPTES DE REGULARISATION (poste V du passif)

	Codes	Exercice
1. Charges à imputer	51501	.....
2. Produits à reporter	51502	.....

XVI. PROVISIONS POUR AUTRES RISQUES ET CHARGES (poste VI.A.3 du passif)

Ventilation du poste VI.A.3 du passif si ce poste représente un montant important	Exercice
.....	.....
.....	.....
.....	.....
.....	.....

XVII. ETAT DES DETTES SUBORDONNEES (poste VIII du passif)

	Codes	Exercice	Exercice précédent
1. Dettes subordonnées envers des entreprises liées	51701		
2. Dettes subordonnées envers d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	51702		

	Codes	Exercice
3. Charges afférentes aux dettes subordonnées et imputables à l'exercice	51703	

4. Pour chaque emprunt subordonné, les indications suivantes : le numéro de référence, le code ISO de la devise, le montant de l'emprunt dans la monnaie de l'emprunt, les modalités de rémunération, l'échéance et, à défaut d'échéance déterminée, les modalités de durée, le cas échéant les circonstances dans lesquelles l'établissement est tenu de le rembourser anticipativement, les conditions de la subordination, et le cas échéant les conditions de convertibilité en capital ou en une autre forme de passif

XVIII. ETAT DU CAPITAL ET STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT

A. ETAT DU CAPITAL

	Codes	Exercice	Exercice précédent
1. Capital social			
a. Capital souscrit au terme de l'exercice	20910P	xxxxxxxxxxxxx	338
b. Capital souscrit au terme de l'exercice	(20910)		

	Codes	Montants	Nombre d'actions
c. Modifications au cours de l'exercice			
d. Représentation du capital			
e. Catégories d'actions			
Actions sans valeur nominale		338	10.305
f. Actions nominatives	51801	xxxxxxxxxxxxx	10.305
g. Actions au porteur et/ou dématérialisées	51802	xxxxxxxxxxxxx	

	Codes	Montant non appelé	Montant appelé, non versé
2. Capital non libéré			
a. Capital non appelé	(20920)		xxxxxxxxxxxxx
b. Capital appelé, non versé	51803	xxxxxxxxxxxxx	
c. Actionnaires redevables de libération			

	Codes	Exercice
3. Actions propres		
a. Détenues par l'établissement lui-même		
* Montant du capital détenu	51804	
* Nombre de parts	51805	
b. Détenues par ses filiales		
* Montant du capital détenu	51806	
* Nombre de parts	51807	
4. Engagement d'émission d'actions		
a. Suite à l'exercice de droits de CONVERSION		
* Montant des emprunts convertibles en cours	51808	
* Montant du capital à souscrire	51809	
* Nombre maximum correspondant d'actions à émettre	51810	
b. Suite à l'exercice de droits de SOUSCRIPTION		
* Nombre de droits de souscription en circulation	51811	
* Montant du capital à souscrire	51812	
* Nombre maximum correspondant d'actions à émettre	51813	
5. Capital autorisé non souscrit	51814	

	Codes	Exercice
6. Parts non représentatives du capital		
a. Répartition		
* Nombre de parts	51815	
* Nombre de voix qui y sont attachées	51816	
b. Ventilation par actionnaire		
* Nombre de parts détenues par la société elle-même	51817	
* Nombre de parts détenues par les filiales	51818	

B. STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT DE L'ETABLISSEMENT A LA DATE DE CLOTURE DE SES COMPTES, TELLE QU'ELLE RESULTE DES DECLARATIONS REÇUES PAR L'ETABLISSEMENT

XIX. VENTILATION DU BILAN, SI CELUI-CI EST SUPERIEUR A 15 MILLIONS D'EUROS, EN EUROS ET EN DEVISES ETRANGERES

	Codes	Exercice
1. Total de l'actif		
a. En euros	51901	.....
b. En monnaie étrangère (contre-valeur en euros)	51902	.....
2. Total du passif		
a. En euros	51903	.....
b. En monnaie étrangère (contre-valeur en euros)	51904	.....

XX. OPERATIONS FIDUCIAIRES VISEES A L'ARTICLE 27TER, § 1ER, ALINEA 3

Postes concernés de l'actif et du passif	Exercice
.....	.....
.....	.....
.....	.....
.....	.....

XXI. ETAT DES DETTES ET ENGAGEMENTS GARANTIS

	Exercice
A. HYPOTHEQUES (montant de l'inscription ou de la valeur comptable des immeubles grevés si celle-ci est inférieure)	
1. Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'établissement sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de l'établissement	
a. Postes du passif	
.....	.....
.....	.....
.....	.....
.....	.....
b. Postes hors bilan	
.....	.....
.....	.....
.....	.....
.....	.....
2. Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'établissement sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de tiers	
.....	.....
.....	.....
.....	.....
.....	.....

	Exercice
B. GAGES SUR FONDS DE COMMERCE (montant de l'inscription)	
1. Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'établissement sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de l'établissement	
a. Postes du passif	
.....	.....
.....	.....
.....	.....
.....	.....
b. Postes hors bilan	
.....	.....
.....	.....
.....	.....
.....	.....
2. Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'établissement sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de tiers	
.....	.....
.....	.....
.....	.....
.....	.....

	Exercice
C. GAGES SUR D'AUTRES ACTIFS (valeur comptable des actifs gagés)	
1. Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'établissement sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de l'établissement	
a. Postes du passif	
.....	.....
.....	.....
.....	.....
.....	.....
b. Postes hors bilan	
.....	.....
.....	.....
.....	.....
.....	.....
2. Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'établissement sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de tiers	
.....	.....
.....	.....
.....	.....
.....	.....

	Exercice
D. SURETES CONSTITUEES SUR ACTIFS FUTURS (montant des actifs en cause)	
1. Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'établissement sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de l'établissement	
a. Postes du passif	
.....	.....
.....	.....
.....	.....
.....	.....
b. Postes hors bilan	
.....	.....
.....	.....
.....	.....
.....	.....
2. Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'établissement sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de tiers	
.....	.....
.....	.....
.....	.....
.....	.....

XXII. ETAT DES PASSIFS EVENTUELS ET DES ENGAGEMENTS POUVANT DONNER LIEU A UN RISQUE DE CREDIT (postes I et II du hors bilan)

	Codes	Exercice	Exercice précédent
1. Total des passifs éventuels pour compte d'entreprises liées	52201	.....	.....
2. Total des passifs éventuels pour compte d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	52202	.....	.....
3. Total des engagements envers des entreprises liées, pouvant donner lieu à un risque de crédit	52203	.....	.....
4. Total des engagements envers d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation, pouvant donner lieu à un risque de crédit	52204	.....	.....

XXIII. RESULTATS D'EXPLOITATION (postes I à XV du compte de résultats)

	Codes	Exercice	Exercice précédent
1. Ventilation des résultats d'exploitation selon leur origine			
a. Intérêts et produits assimilés	(40100)		
* Sièges belges	52301		
* Sièges à l'étranger	52302		
b. Revenus de titres à revenu variable : d'actions, parts de sociétés et autres titres à revenu variable	(40310)		
* Sièges belges	52303		
* Sièges à l'étranger	52304		
c. Revenus de titres à revenu variable : de participations dans des entreprises liées	(40320)		
* Sièges belges	52305		
* Sièges à l'étranger	52306		
d. Revenus de titres à revenu variable : de participations dans d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	(40330)		
* Sièges belges	52307		
* Sièges à l'étranger	52308		
e. Revenus de titres à revenu variable : d'autres actions et parts de société constituant des immobilisations financières	(40340)		
* Sièges belges	52309		
* Sièges à l'étranger	52310		
f. Commissions perçues	(40400)	1152	710
* Sièges belges	52311	1106	665
* Sièges à l'étranger	52312	46	45
g. Bénéfice provenant d'opérations financières	(40600)		
* Sièges belges	52313		
* Sièges à l'étranger	52314		
h. Autres produits d'exploitation	(41400)	4	5
* Sièges belges	52315	4	5
* Sièges à l'étranger	52316		
2. Travailleurs inscrits au registre du personnel			
a. Nombre total à la date de clôture	52317	3	2
b. Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein	52318	2,8	1,8
* Personnel de direction	52319		
* Employés	52320	3	2
* Ouvriers	52321		
* Autres	52322		
c. Nombre d'heures effectivement prestées	52323	3633	3336
3. Frais de personnel			
a. Rémunérations et avantages sociaux directs	52324	87	62
b. Cotisations patronales d'assurances sociales	52325	18	11
c. Primes patronales pour assurances extralégales	52326		
d. Autres frais de personnel	52327	10	6
e. Pensions de retraite et de survie	52328		
4. Provisions pour pensions et obligations similaires			
a. Dotations (+)	52329		
b. Utilisations et reprises (-)	52330		

	Codes	Exercice	Exercice précédent
5. Ventilation des autres charges d'exploitation si ce poste représente un montant important			
.....		.....	.....
.....		.....	.....
.....		.....	.....
6. Autres charges d'exploitation			
a. Impôts et taxes relatifs à l'exploitation	52331	.....	.....
b. Autres	52332	1	 1
c. Ventilation des autres charges d'exploitation si ce poste représente un montant important			
.....		.....	.....
.....		.....	.....
.....		.....	.....
7. Résultats d'exploitation relatifs aux entreprises liées	52333	.....	.....
8. Charges d'exploitation relatives aux entreprises liées	52334	.....	.....

XXIV. RELEVE RELATIF AUX OPERATIONS DE HORS BILAN A TERME SUR VALEURS MOBILIERES, SUR DEVISES ET AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS, QUI NE SONT PAS CONSTITUTIVES D'ENGAGEMENTS POUVANT DONNER LIEU A UN RISQUE DE CREDIT AU SENS DU POSTE II DU HORS BILAN

	Codes	Exercice
A. TYPES D'OPERATIONS (montant à la date de clôture des comptes)		
1. Opérations sur valeurs mobilières		
a. Achats et ventes à terme de valeurs mobilières et de titres négociables	52401	
* Dont : opérations qui ne constituent pas des opérations de couverture affectée	52402	
2. Opérations sur devises (montants à livrer)		
a. Opérations de change à terme	52403	
* Dont : opérations qui ne constituent pas des opérations de couverture affectée	52404	
b. Swaps de devises et de taux d'intérêt	52405	
* Dont : opérations qui ne constituent pas des opérations de couverture affectée	52406	
c. *Futures* sur devises	52407	
* Dont : opérations qui ne constituent pas des opérations de couverture affectée	52408	
d. Options sur devises	52409	
* Dont : opérations qui ne constituent pas des opérations de couverture affectée	52410	
e. Opérations à terme de cours de change	52411	
* Dont : opérations qui ne constituent pas des opérations de couverture affectée	52412	
3. Opérations sur d'autres instruments financiers		
Opérations à terme de taux d'intérêt (montant nominal/notionnel de référence)		
a. Contrats de swaps de taux d'intérêt	52413	
* Dont : opérations qui ne constituent pas des opérations de couverture affectée	52414	
b. Opérations de *futures* sur taux d'intérêt	52415	
* Dont : opérations qui ne constituent pas des opérations de couverture affectée	52416	
c. Contrats de taux d'intérêts à terme	52417	
* Dont : opérations qui ne constituent pas des opérations de couverture affectée	52418	
d. Options sur taux d'intérêt	52419	
* Dont : opérations qui ne constituent pas des opérations de couverture affectée	52420	
Autres achats et ventes à terme (prix d'achat/de vente convenu entre parties)		
e. Autres opérations de change	52421	
* Dont : opérations qui ne constituent pas des opérations de couverture affectée	52422	
f. Autres opérations de *futures*	52423	
* Dont : opérations qui ne constituent pas des opérations de couverture affectée	52424	
g. Autres achats et ventes à terme	52425	
* Dont : opérations qui ne constituent pas des opérations de couverture affectée	52426	

	Codes	Exercice
B. IMPACT QUANTIFIE SUR LES RESULTATS D'UNE DEROGATION A LA REGLE D'EVALUATION PREVUE A L'ARTICLE 36BIS, § 2, QUANT AUX OPERATIONS A TERME DE TAUX D'INTERET		
1. Opérations à terme de taux d'intérêt dans le cadre de la gestion de trésorerie		
a. Montant nominal/notionnel de référence à la date de clôture des comptes	52427	
b. Différence entre la valeur de marché et la valeur comptable (+)/(-)	52428	
2. Opérations à terme de taux d'intérêt dans le cadre de la gestion ALM		
a. Montant nominal/notionnel de référence à la date de clôture des comptes	52429	
b. Différence entre la valeur de marché et la valeur comptable (+)/(-)	52430	
3. Opérations à terme de taux d'intérêts sans effet de réduction du risque (LOCOM)		
a. Montant nominal/notionnel de référence à la date de clôture des comptes	52431	
b. Différence entre la valeur de marché et la valeur comptable (+)/(-)	52432	

XXV. RESULTATS EXCEPTIONNELS

	Codes	Exercice
1. Plus-values réalisées sur la cession d'actifs immobilisés à des entreprises liées	52501	.....
2. Moins-values réalisées sur la cession d'actifs immobilisés à des entreprises liées	52502	.....
3. Ventilation des autres résultats exceptionnels si ce poste représente un montant important		
.....		.....
.....		.....
.....		.....
4. Ventilation des autres charges exceptionnelles si ce poste représente un montant important		
.....		.....
.....		.....
.....		.....

XXVI. IMPOTS SUR LE RESULTAT

	Codes	Exercice
1. Impôts sur le résultat de l'exercice	52601	118
a. Impôts et précomptes dus ou versés	52602	118
b. Excédent de versements d'impôts ou de précomptes porté à l'actif	52603	
c. Suppléments d'impôts estimés	52604	
2. Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs	52605	
a. Suppléments d'impôts dus ou versés	52606	
b. Suppléments d'impôts estimés ou provisionnés	52607	
3. Principales sources de disparités entre le bénéfice avant impôts, exprimé dans les comptes, et le bénéfice taxable estimé		
Dépenses non-admises		127
Intérêts notionnels		
Pertes antérieures imputées		
Intérêts notionnels antérieurs		

4. Incidence des résultats exceptionnels sur le montant des impôts sur le résultat de l'exercice

	Codes	Exercice
5. Sources de latences fiscales		
a. Latences actives	52608	
* Pertes fiscales cumulées, déductibles des bénéfices taxables ultérieurs	52609	
* Autres latences actives		
Intérêts notionnels		
b. Latences passives	52610	
* Ventilation des latences passives		

XXVII. TAXES SUR LA VALEUR AJOUTEE ET IMPOTS A CHARGE DE TIERS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
1. Taxes sur la valeur ajoutée, portées en compte			
a. A l'établissement (déductible)	52701	42	54
b. Par l'établissement	52702	113	58
2. Montants retenus à charge de tiers, au titre de			
a. Précompte professionnel	52703	114	48
b. Précompte mobilier	52704		

XXVIII. DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN ET TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIEES

A. DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

	Codes	Exercice
1. Engagements importants d'acquisition d'immobilisations		
.....		.....
.....		.....
.....		.....
2. Engagements importants de cession d'immobilisations		
.....		.....
.....		.....
.....		.....

3. Litiges importants et autres engagements importants

4. Le cas échéant, description succincte du régime complémentaire de pension de retraite ou de survie instauré au profit du personnel ou des dirigeants et des mesures prises pour en couvrir la charge

	Code	Exercice
5. Pensions dont le service incombe à l'établissement lui-même : montant estimé des engagements résultant, pour l'établissement, de prestations déjà effectuées	52801	.....
Bases et méthodes de cette estimation		
.....		
.....		
.....		
.....		

6. Nature et objectif commercial des opérations non inscrites au bilan
A condition que les risques ou les avantages découlant de ces opérations soient significatifs et dans la mesure où la divulgation de ces risques et avantages est nécessaire pour l'appréciation de la situation financière de l'établissement :

Exercice

B. TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIEES EFFECTUEES DANS DES CONDITIONS AUTRES QUE CELLES DU MARCHE

Mention de telles transactions si elles sont significatives, y compris le montant de ces transactions, la nature des rapports avec la partie liée, ainsi que toute autre information sur les transactions qui serait nécessaire pour obtenir une meilleure compréhension de la situation financière de l'établissement :

.....
.....
.....
.....

XXIX. RELATIONS FINANCIERES AVEC

	Codes	Exercice
A. LES ADMINISTRATEURS ET GERANTS, LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTROLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT L'ETABLISSEMENT SANS ETRE LIEES A CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTROLEES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES		
1. Créances sur les personnes précitées	52901	
a. Conditions principales des créances		
2. Garanties constituées en leur faveur	52902	
a. Conditions principales des garanties constituées		
3. Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur	52903	
a. Conditions principales des autres engagements		
4. Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable		
a. Aux administrateurs et gérants	52904	315
b. Aux anciens administrateurs et anciens gérants	52905	

	Codes	Exercice
B. LE OU LES COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIE (ILS SONT LIES)		
1. Emoluments du (des) commissaire(s)	52906	
2. Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le(s) commissaire(s)		
a. Autres missions d'attestation	52907	
b. Missions de conseils fiscaux	52908	
c. Autres missions extérieures à la mission révisorale	52909	
3. Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par des personnes avec lesquelles le ou les commissaire(s) est lié (sont liés)		
a. Autres missions d'attestation	52910	
b. Missions de conseils fiscaux	52911	
c. Autres missions extérieures à la mission révisorale	52912	

4. Mentions en application de l'article 133, § 6, du Code des sociétés

XXX. POSITIONS PORTANT SUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Codes	Exercice
1. Instruments financiers à recevoir par l'établissement pour le compte de clients	53001	
2. Instruments financiers à livrer par l'établissement à des clients	53002	
3. Instruments financiers de clients reçus en dépôt par l'établissement	53003	
4. Instruments financiers de clients donnés en dépôt par l'établissement	53004	
5. Instruments financiers de clients reçus en garantie par l'établissement	53005	
6. Instruments financiers de clients donnés en garantie par l'établissement	53006	

XXXI. INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES NON EVALUES A LA JUSTE VALEUR

ESTIMATION DE LA JUSTE VALEUR DE CHAQUE CATEGORIE D'INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES NON EVALUES A LA JUSTE VALEUR DANS LES COMPTES, AVEC INDICATIONS SUR LA NATURE ET LE VOLUME DES INSTRUMENTS	Exercice
.....	.....
.....	.....
.....	.....
.....	.....

XXXII. DECLARATION RELATIVE AUX COMPTES CONSOLIDES

INFORMATIONS A COMPLETER PAR L'ETABLISSEMENT S'IL EST FILIALE OU FILIALE COMMUNE

Nom, adresse complète du siège et, s'il s'agit d'une entreprise de droit belge, numéro d'entreprise de l'(des) entreprise(s) mère(s) et indication si cette (ces) entreprise(s) mère(s) établit (établissent) et publie(nt) des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation**:

Si l'(les) entreprise(s) mère(s) est (sont) de droit étranger, lieu où les comptes consolidés dont question ci-avant peuvent être obtenus**:

** Si les comptes de l'établissement sont consolidés à plusieurs niveaux, les renseignements sont donnés d'une part, pour l'ensemble le plus grand et d'autre part, pour l'ensemble le plus petit d'entreprises dont l'établissement fait partie en tant que filiale et pour lequel des comptes consolidés sont établis et publiés.

N°	0448.815.931	A-ét 6

BILAN SOCIAL (en euros)

Numéros des commissions paritaires dont dépend l'établissement 200.00 ....

TRAVAILLEURS INSCRITS AU REGISTRE DU PERSONNEL

Au cours de l'exercice et de l'exercice précédent	Codes	1. Temps plein *(exercice)*	2. Temps partiel *(exercice)*	3.Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) *(exercice)*	3P. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) *(exercice précédent)*
Nombre moyen de travailleurs	100	1,3	1,0	2,1(ETP)	1,8(ETP)
Nombre d'heures effectivement prestées	101	2166	1467	.3633(T)	3336(T)
Frais de personnel	102	64.346	51.113	115.459(T)	78.950(T)

A la date de clôture de l'exercice	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3.Total en équivalents temps plein
Nombre de travailleurs	105	2	1	2,8
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	110	2	1	2,8
Contrat à durée déterminée	111			
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112			
Contrat de remplacement	113			
Par sexe et niveau d'études				
Hommes	120	2	1	2,8
de niveau primaire	1200			
de niveau secondaire	1201			
de niveau supérieur non universitaire	1202			
de niveau universitaire	1203	2	1	2,8
Femmes	121			
de niveau primaire	1210			
de niveau secondaire	1211			
de niveau supérieur non universitaire	1212			
de niveau universitaire	1213			
Par catégorie professionnelle				
Personnel de direction	130			
Employés	134	2	1	2,8
Ouvriers	132			
Autres	133			

TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
ENTREES				
Nombre de travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice	205	1		1
SORTIES				
Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice	305			

RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

	Codes	Hommes	Codes	Femmes
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5801		5811	
Nombre d'heures de formation suivies	5802		5812	
Coût net pour l'établissement	5803		5813	
dont coût brut directement lié aux formations	58031		58131	
dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs	58032		58132	
dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)	58033		58133	
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5821		5831	
Nombre d'heures de formation suivies	5822		5832	
Coût net pour l'établissement	5823		5833	
Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5841		5851	
Nombre d'heures de formation suivies	5842		5852	
Coût net pour l'établissement	5843		5853	

REGLES D'EVALUATION

REGLES D'EVALUATION

Les règles d'évaluation sont établies conformément à l'Arrêté Royal du 23 septembre 1992 relatif aux comptes annuels des établissements de crédit, des entreprises d'investissement et des sociétés de gestion d'organismes de placement collectif.

PRINCIPES GÉNÉRAUX :

- Les principes de base sur lesquels s'appuient les règles d'évaluation sont :
  - L'image fidèle
  - La prudence, la sincérité et la bonne foi
  - L'intangibilité
  - La prise en charge des événements prévisibles ;
  - La comptabilisation des actifs à leur valeur d'acquisition ;
  - La continuité de l'exploitation ;
  - L'importance relative ou « matérialité »
- La description des règles d'évaluation a été sensiblement modifiée par rapport à celles de 2010.
  - Elles se réfèrent désormais à l'AR du 23/09/1992 alors qu'elles se référaient à l'AR du 30/01/2001 du code des sociétés.
  - Des précisions ont notamment été apportées pour le portefeuille de placement et pour les taux d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles.

AMORTISSEMENTS IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

- Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition et les taux d'amortissement ont été fixés comme suit :

	Méthode L – D	Minimum	Maximum
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT	L	20	100
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	L	20	20
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
- Bâtiments	L		
- Matériel informatique	L	20,00	33,33
- Matériel et mobilier de bureau	L	20	20
- Matériel roulant	L	20	100
- Aménagements	L	10	20

LES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES :

- Sans objet.

PORTEFEUILLE DE PLACEMENT :

TITRES À REVENUS FIXES :

- Les titres à revenu fixe appartenant au portefeuille de placement sont évalués sur la base de leur rendement actuariel calculé à l'achat en tenant compte de leur valeur de remboursement à l'échéance; la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement est prise en résultat pro rata temporis sur la durée restant à courir des titres comme élément constitutif des intérêts produits par ces titres.

- La prise en résultat de cette différence est effectuée sur une base actualisée, compte tenu du taux de rendement réel à l'achat. Ces titres sont portés au bilan à leur valeur d'acquisition majoré ou réduit de la quotité prise en résultats de ladite différence.

- Les titres à revenu fixe appartenant au portefeuille de placement mais qui par nature ne se prêtent pas à être évalués sur la base de leur rendement actuariel font l'objet de réductions de valeur en cas de moins-value ou de dépréciation durables. Dans le cas de titres qui représentent des prêts perpétuels la différence entre leur valeur d'acquisition et leur valeur inférieure du marché est à considérer comme une dépréciation durable.

- Les titres qui, bien qu'appartenant au portefeuille de placements, constituent un support de liquidité sont évalués à leur valeur de marché si celle-ci est inférieure à la valeur obtenue par application des paragraphes précédents.

ACTIONS DE PLACEMENT

- Les actions de placement sont évaluées à leur valeur d'acquisition, ou à la valeur de marché si elle est inférieure ; dans cette dernière hypothèse, une réduction de valeur est comptabilisée.
- La valorisation des titres non côtés s'effectue par comparaison entre la valeur comptable et la valeur estimée et suit les mêmes principes que la valorisation des titres côtés. La valeur estimée se base sur l'actif net comptable du dernier bilan connu, éventuellement corrigé pour tenir compte d'éléments importants qui ne seraient pas ou pas encore intégrés dans cet actif net.

VALORISATION DE PARTS D'OPC DANS LE PORTEFEUILLE DE PLACEMENT

- La valorisation des parts d'OPC s'effectue par comparaison entre la valeur comptable et la dernière VNI (valeur net d'inventaire) disponible à la clôture des comptes :
    - En cas de moins-value : comptabilisation d'une moins-value.
    - En cas de plus-value : augmentation de la valeur comptable à concurrence des réductions de valeurs antérieures.

FRAIS ACCESSOIRES :

- Les frais accessoires des achats du portefeuille de placement sont imputés directement et intégralement dans le compte de résultat.

CRÉANCES

- Les créances sont portées au bilan à leur valeur nominale conformément aux dispositions visées à l'article 20 de l'A.R. du 23.09.1992.
- Des réductions de valeur sont actées sur les créances contestées et en cas de faillite ou d'état d'insolvabilité évident du débiteur.
- Il existe différents risques de recouvrabilité des créances:

    a) Les risques à problème. C'est-à-dire les créances et les droits de recours sur des contreparties qui éprouvent des difficultés à honorer leurs engagements, ou dont il est prévisible qu'elles éprouveront de telles difficultés, ou encore qui contestent le montant en principal de leurs engagements. Les difficultés visées ici peuvent tant être dues à la situation propre de la contrepartie que résulter du contexte socio-économique dans lequel elle se trouve, en ce compris la situation de son pays d'établissement;

b) Les risque à problème au regard du risque commercial. C'est-à-dire le risque qu'une contrepartie non souveraine n'honore pas ses engagements pour d'autres raisons que le risque-pays défini ci-après;

c) Les risques à problème au regard du risque-pays. C'est-à-dire le risque qu'une contrepartie souveraine ne puisse pas ou refuse d'honorer ses engagements envers l'étranger, ou empêche, ou entrave le respect par ses résidents de leurs engagements envers l'étranger;

d) Les risques à caractère non recouvrable ou douteux. C'est-à-dire les risques à problème sur des contreparties dont l'incapacité d'honorer leurs engagements a été établie ou est quasi certaine, ainsi que les risques faisant l'objet d'un litige pour lequel il est certain, ou quasi certain, que son issue aboutira au non-recouvrement des créances contestées ou à l'impossibilité d'exercer les recours contestés;

e) Les risques à évolution incertaine. C'est-à-dire les risques à problème sur des contreparties dont il a été établi ou il est prévu qu'elles éprouveront des difficultés d'honorer leurs engagements mais dont l'incapacité n'a pas été établie, ni n'est quasi certaine, ainsi que les risques faisant l'objet d'un litige dont l'issue est incertaine.

- Si des doutes sérieux existent quant à la capacité de remboursement des débiteurs, une réduction de valeur sur créances est constituée via une imputation au compte de résultats après évaluation objective, prudente et sincère de l'ensemble des risques sous déduction des garanties.

DETTES

- Les dettes sont portées au bilan à leur valeur nominale conformément aux dispositions visées à l'article 20 de l'A.R. du 23.09.1992.

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

- Toutes les provisions nécessaires sont constituées au cours de l'exercice sous revue pour couvrir tous les risques prévus ou pertes éventuelles nés au cours de l'exercice et des exercices antérieurs.

DEVISES :

- Les actifs et passifs monétaires et non monétaires en devises sont convertis en euros au moment de leur inscription dans les comptes sur base du cours de change du jour de l'opération.
- Les écarts de conversions afférents aux éléments monétaires sont pris en résultat immédiatement. S'il n'existe pas de marché liquide pour ces éléments monétaires, le solde positif des écarts de conversion y afférent sera repris dans les comptes de régularisation du passif comme produit à reporter.
- Les charges et produits sont enregistrés pour leur contre-valeur calculée sur la base du cours de change au comptant au moment de leur reconnaissance comme charges et produits.

RAPPORT DE GESTION

RAPPORT DES COMMISSAIRES

Néant

RAPPEL DES INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES A FOURNIR PAR L'ENTREPRISE UTILISANT LE MODELE ABREGE POUR ETABLISSEMENTS

Ci-après, l'établissement mentionne :

- la **suite des informations** si l'espace prévu dans le modèle normalisé s'avérait insuffisant
- le résumé des **règles d'évaluation** (article 15, alinéa 2, de l'arrêté royal du 23 septembre 1992 relatif aux comptes annuels des établissements de crédit, des entreprises d'investissement et des sociétés de gestion d'organismes de placement collectif) ;
- le cas échéant, les informations qu'il y a lieu d'inclure en vertu des articles suivants de l'**arrêté royal du 23 septembre 1992** relatif aux comptes consolidés des établissements de crédit, des entreprises d'investissement et des sociétés de gestion d'organismes de placement collectif :
  - article 4, alinéa 2 : informations complémentaires lorsque l'application des dispositions de l'arrêté ne suffit pas pour respecter la disposition selon laquelle les comptes annuels doivent donner une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'établissement
  - article 10, alinéa 2 : les modifications dans la présentation des comptes annuels, notamment lorsqu'à la suite d'une modification importante de la structure du patrimoine, des produits et des charges de l'établissement, la présentation ne respecte plus la disposition selon laquelle les comptes annuels doivent donner une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'établissement
  - Article 11, alinéa 3 : les redressements importants opérés lorsque les montants de l'exercice ne sont pas comparables à ceux de l'exercice précédent.
  - article 14, alinéa 2 : les droits et engagements importants qui ne sont pas susceptibles d'être quantifiés
  - article 16, alinéas 2 et 3 : dérogation à la règle d'évaluation lorsque son application ne conduirait pas au respect de la disposition selon laquelle les comptes annuels doivent donner une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'établissement, et impact quantifié de ces écarts sur le patrimoine, la situation financière ainsi que le résultat
  - article 22 : écarts par rapport à la règle consistant à ne pas inclure dans le coût de revient tout ou partie des frais indirects de production
  - article 22bis, alinéa 3 : l'inclusion des charges d'intérêt afférentes aux capitaux empruntés dans la valeur d'acquisition d'immobilisations incorporelles ou corporelles ou de stocks ou de commandes en cours d'exécution.
  - article 24, alinéa 2 : imputation à l'actif des charges engagées dans le cadre d'une restructuration, pour autant qu'il s'agisse de dépenses nettement circonscrites, relatives à une modification substantielle de la structure ou de l'organisation de l'établissement et que ces dépenses soient destinées à avoir un impact favorable et durable sur la rentabilité de l'établissement de crédit
  - article 27bis, § 5, alinéa 4 : imputation en résultats des frais d'assurance-crédit, et des frais représentant les commissions payées en rémunération de l'apport d'opérations avec la clientèle, qui se rapportent à des opérations assorties d'un terme contractuel supérieur à un an, en les étalant sur la durée des opérations, et par application d'une méthode assurant une prise en charge au moins symétrique à la reconnaissance des produits des opérations auxquelles ces frais se rapportent.
  - article 28, § 2, alinéas 1er et 4 : 1° la différence entre le montant cumulé des amortissements actés et celui des amortissements économiquement justifiés en cas d'application d'un plan d'amortissement accéléré d'immobilisations corporelles et incorporelles dont l'utilisation est limitée dans le temps, 2° l'influence sur le montant des amortissements grevant le compte de résultats de l'exercice, d'amortissements excédant les amortissements économiquement justifiés, pris en charge au cours de l'exercice ou au cours d'exercices antérieurs, et 3° la répartition de l'amortissement des frais de recherche et de développement ou du *goodwill* sur une durée supérieure à cinq ans.

L'établissement joint au présent schéma :

- le **rapport des commissaires**
- un document comprenant les indications du **rapport de gestion**.